pour honorer nos soldats morts en opérations extérieures. Il est vrai que c'était une vraie lacune qu'aucun monument ne leur rende hommage. Qu'il soit de surcroît dans le jardin Eugénie-Djendi que nous avons baptisé de ce nom pour révéler au public l'action de cette héroïne de la guerre. La première pierre a été posée par l'ancien Président de la République lui-même, un peu avant les élections présidentielles. Nous veillerons bien sûr parallèlement - mais c'est un autre sujet - à ce que le parc André-Citroën soit rénové comme il le mérite. J'ai d'ailleurs eu des entretiens avec Madame HIDALGO à ce sujet. Bien sûr, tout ceci est tout à fait compatible avec la réalisation du monument OPEX et nous pouvons vraiment être fiers que l'Etat ait décidé de l'implanter dans le XVe. Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. **2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**

11. **152018074 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square du Clos Feuquières au 30, rue Desnouettes (15ème) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Potager du Clos »**

12. **152018075 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square Saint Lambert au 2, rue Jean-Formige (15ème) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le jardin des Oursons Saint Lambert »**

Monsieur le Maire : Nous pouvons lier ces deux délibérations puisqu'il s'agit de jardins partagés : l'un dans le square Clos-Feuquières pour le Potager du Clos ; et l'autre dans le square Saint-Lambert avec le Jardin des Oursons Saint-Lambert. Monsieur ROCHE-NOËL ?

Monsieur ROCHE-NOËL : Vous me connaissez - c'est un réflexe pavlovien - il suffit que vous disiez Clos-Feuquières et je m'exprime. On a tenu une réunion du conseil de quartier pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation du parc, puisque le jardin partagé fait partie intégrante du projet qui a été voté au budget participatif 2015. La rénovation du parc est en bonne voie. Les participants à cette réunion du conseil de quartier étaient satisfaits - de mon point de vue - des évolutions. On attend encore un certain nombre de choses, on ne comprend pas bien pourquoi, par exemple, la direction de l'urbanisme s'oppose à l'installation de toilettes - puisque c'est ce dont il s'agit - à

proximité immédiate du parc. Il reste un certain nombre de questions : la concession buvette par exemple. Néanmoins, nous avons beaucoup d'avancées : le potager du Clos est porté par l'association Le Jardin partagé, le city-stade va être équipé d'un portillon qui pourra être fermé dans des conditions plus convenables ; un certain nombre d'améliorations sur les jeux. La dernière réunion a aussi permis de faire émerger de nouvelles idées et on va bientôt voir le bout de cette rénovation avec un square qui sera flambant neuf pour accueillir la nombreuse population qui le fréquente. J'en profite pour annoncer la fête du conseil de quartier qui aura lieu ce samedi après-midi dans le square du Clos-Feuquières.

Monsieur le Maire : Vous êtes donc tous invités à faire la « teuf ». Madame TOUBIANA, pour rapporter le projet de délibération.

Madame TOUBIANA : Nous ne pouvons que nous réjouir de la création de ces deux jardins partagés. Cela fera de futurs jardiniers heureux. Nous avons en effet pour nos jardins partagés de longues listes d'attente. Je voudrais faire le point sur les jardins partagés du XVe. Il y en a quatorze : sept dans les espaces publics, les espaces verts, et sept dans des espaces privés comme Beaugrenelle ou dans les immeubles sociaux, dont le dernier n'a qu'un ou deux mois, rue de l'Amiral-Roussin. Concernant le Clos-Feuquières, cette délibération intègre la parcelle pédagogique au jardin partagé dans le but d'en faciliter l'entretien tout au long de l'année et de faire bénéficier les parcelles pédagogiques de l'aide du jardin partagé pour l'entretien courant, les conseils et des initiatives communes. Cela permettra d'avoir une cohérence entre les deux jardins. Je remercie la présidente de l'association, Madame ALBIERO, d'avoir accepté d'intégrer la parcelle pédagogique aux jardins partagés.

Quant à Saint-Lambert, je tiens à féliciter le président de l'association, Monsieur Florent MAURISSON, pour le beau projet qu'il nous a présenté et sur lequel il a travaillé depuis trois ans. Il a tenu compte de toutes les remarques de l'architecte des bâtiments de France et a intégré toutes ses recommandations.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre aux voix ces deux projets de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

13. 2018 DVD 24 Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France

Monsieur le Maire : Monsieur Alphée ROCHE-NOËL, toujours aussi pavlovien.

Monsieur ROCHE-NOËL : Oui, pavlovien parce que ça m'amène à reparler du quai de Javel bas. Il y a un point que nous n'avons pas abordé lors de la dernière réunion du conseil de quartier, c'est celui de la place des vélos. Moi qui suis cycliste - pas encore émérite mais passionné - je me rends compte qu'on n'a pas abordé ce sujet-là et j'aimerais qu'on ait des précisions sur l'avenir du vélo sur ce quai qui va être très partiellement, trop partiellement rouvert à la population. Je pense que c'est peut-être l'occasion d'en parler un peu.

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE ?

Monsieur LEFEVRE : Lorsque je vois cette délibération, la Ville a réussi l'exploit de dresser un bilan du plan vélo sans donner un seul chiffre de réalisation dans ce projet. Je rappelle que l'objectif vélo est de créer 124 kilomètres de pistes cyclables et que, lorsqu'on regarde l'observatoire des déplacements, on a l'impression qu'on est très loin du compte : zéro kilomètre en 2015, cinq en 2016, huit en 2017. 70 % de la mandature est écoulée et il reste encore 71 % à réaliser. On voit mal comment tout cela va pouvoir être réalisé avec des chiffres sur un plan triennal, notamment en 2020 où il est prévu de réaliser cinquante-deux kilomètres de pistes, ce qui est totalement irréalisable, quand on sait qu'il y aura un moratoire sur les travaux à partir du mois d'août. Bref, tout cela ne me paraît pas très réaliste.

Monsieur le Maire : Madame LESENS ?

Madame LESENS : Je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Franck LEFEVRE. On se réjouit parce qu'on voit arriver quelques travaux, ça a l'air de vouloir avancer, mais il est vrai que, pour l'instant, on attend toujours. En tout cas, on ne va pas non plus s'opposer au fait que la Maire de Paris demande des subventions. Cependant, ce qui compte, c'est que les aménagements soient bien réels et qu'ils soient bien réalisés, notamment leurs accès. On a quelques exemples célèbres pas très loin de chez nous où il n'y a pas d'accès du tout. Or, dans le programme de 2019, je vois que le réseau express vélo - qui est quand même un morceau très important - dans le XVe sera découpé en deux morceaux : l'un allant du quai Branly au pont Mirabeau ; l'autre du pont Garigliano à Issy-les-Moulineaux. Entre les deux, rien. Ou plus exactement - on le sait par oral puisqu'on ne nous a encore rien proposé - on sait que ça passera par le port. Or, c'est justement là que, afin que le parc soit prolongé jusqu'à la Seine, on a dépensé des sommes folles pour enfouir la route et obliger les cyclistes à contourner le parc. C'est le point dur de l'itinéraire et c'est justement celui qu'on

ne traite pas. On fait l'autruche sur ce point noir. Voici une dizaine de jours, on a présenté en conseil de quartier les réaménagements en cours sur le port. Que constatons-nous ? Que la circulation motorisée est rétablie le long du parc, là justement où le parc devait aller jusqu'à la Seine. D'une part, la circulation est rétablie ; d'autre part, j'ai aussi constaté que le panneau à l'entrée du pont Mirabeau indique que la circulation piétonne sera autorisée - on le devine - en bordure du RER et sans limitation de temps : c'est ce qu'on devine parce que la position des virgules le laisse entendre. La descente du pont est en sens unique et il y aura le trafic des camions sur la chaussée. Cela me fait penser que les piétons seront probablement autorisés toute la journée mais sur le trottoir, qui n'est d'ailleurs pas très large - il est en construction et on peut déjà voir cela. Quant aux cyclistes, ils ne sont absolument nulle part. De toute façon, ils devraient passer en double sens et nous n'avons affaire qu'à des sens uniques et à un trottoir. D'ailleurs, aucun accès cycliste sur les plans n'est mentionné depuis ou vers le pont Mirabeau. Bref, le passage d'un axe cycliste n'est nullement envisagé par Ports de Paris depuis le pont Mirabeau. J'avais demandé qu'on étudie une autre solution, parce que je sentais bien venir le coup. L'autre solution n'a jamais été étudiée et encore moins chiffrée, pourtant ce n'est pas très difficile. Je le répète ce soir, comme je l'ai dit plusieurs fois déjà : l'option de faire passer le réseau express vélo par le port ne tient pas et ne tiendra jamais. Une passerelle, qui est probablement la solution à mettre en œuvre, devrait coûter autour de quatre ou cinq millions d'euros. C'est évidemment une belle somme mais ce n'est rien par rapport à ce qu'a coûté l'enfouissement de la route, le passage en dénivelé quatre voies, et cœtera. Puisque la subvention que veut demander la Maire de Paris s'établit par kilomètre aménagé, elle a tout intérêt à demander un linéaire important d'un coup et on ne va pas le lui reprocher. Je suggère donc qu'elle étudie maintenant - vraiment maintenant - une vraie solution pour le franchissement de la zone du parc André-Citroën, de façon à pouvoir demander un linéaire important et cher, parce que si ce n'est pas fait maintenant, ce sera après 2020 évidemment et il n'y aura peut-être pas l'argent pour le faire. Evidemment, Monsieur le Maire, nous ne souhaitons pas freiner les chantiers en faveur des cyclistes, on a trop attendu pour cela et nous n'avons plus le temps d'attendre. En même temps, nous ne pouvons pas ignorer que, sur ce point précis, on fait comme si tout allait bien alors que ce n'est pas du tout le cas. En conséquence, je propose de marquer le coup, de bien manifester que nous avons vu qu'il y avait un problème. Je propose que nous nous abstenions, puisqu'on ne va pas voter contre.

Monsieur le Maire : On va peut-être réfléchir. Je voudrais dire deux choses. Premièrement, il est vrai qu'il faut souligner l'effort important pris par la région

dans tous ces financements, puisque depuis 2016, plus de 44 millions d'euros ont été investis, dont près de 8 millions d'euros au titre du nouveau plan vélo. La région a attribué en mars dernier une enveloppe de 4,5 millions d'euros - ce qui est un record - et 2 millions d'euros ont été versés en 2017. Il est important que la région finance ces opérations et continue à les financer. Deuxièmement, je me réjouis que nous ayons accueilli jeudi dernier dans cette même salle l'assemblée générale du club des villes et territoires cyclables, qui a choisi notre mairie pour tenir son assemblée générale, ce qui m'a valu d'être attributaire du Talent d'or du vélo à cette occasion. Beaucoup de choses ont été faites pour le vélo, commencent à être faites dans le XVe où nous avions un retard considérable avant notre arrivée, ainsi qu'au niveau parlementaire en tant que co-président du club du vélo.

Concernant l'abstention, je crains que ce soit un mauvais signal. Je pense qu'il vaut mieux faire des observations, voire des vœux et des amendements peut-être à porter au prochain Conseil de Paris. Il ne faudrait pas donner un signal qui semblerait démontrer - même si ce n'est pas du tout votre objectif, au contraire - que nous sommes un peu à la traîne et que nous ne sommes pas d'accord avec ce plan vélo. Je suggère plutôt que nous préparions des observations, amendements ou vœux au Conseil de Paris, mais que nous votions ce projet de délibération. Est-ce que certains veulent s'exprimer là-dessus ? Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. **2018 DVD 46 Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)**

15. **2018 DPE 30 Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet"**

16. **2018 DPE 34 Modification du règlement du service public de l'eau**

17. **2018 DAE 30 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e)**

18. **2018 DAE 31 Subvention (2 000 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons-Acamos pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e)**

19. **2018 DAE 71 Subventions (56.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

20. **2018 DAE 111 Subvention (17.300 euros) à l'association des commerçants Vaugirard - Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e)**

21. **2018 DAE 148 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe-Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e)**

22. **2018 DAE 195 Subvention (20.400 euros) et convention avec le REFER pour la réalisation de l'étude de préfiguration de la Bricothèque-Ressourcerie du 15ème arrondissement dans le cadre du BPP**

Monsieur le Maire : Madame ROY ?

Madame ROY : J'avais envie d'intervenir sur cette délibération parce que je trouve que c'est un beau projet pour le XVe arrondissement et pour le quartier Brassens-Brancion. Il s'agit d'une bricothèque-ressourcerie qui a été votée au budget participatif 2016 dans le XVe arrondissement et qui correspond à une enveloppe de 510 000 euros. Ce projet avait été présenté pour expliquer ce qu'était une bricothèque-ressourcerie dans le conseil de quartier fin 2017 et avait reçu un très bon accueil des habitants et du conseil de quartier qui se réjouissaient que ce projet puisse s'installer à un endroit où il y a une station-service abandonnée depuis plusieurs années - que beaucoup d'entre vous doivent connaître. Je voulais souligner l'intérêt de ce projet qui - même si on en est encore à l'étude de préfiguration car plusieurs pistes peuvent être possibles - présentait plusieurs dimensions qui étaient intéressantes avec à la fois la dimension environnementale avec l'idée de réparation et de réemploi ; la dimension de solidarité et d'entraide car qui dit réemploi dit boutiques solidaires ; et la dimension conviviale avec l'idée d'avoir un lieu d'échange permettant aux habitants du quartier de se retrouver dans cet endroit, avec des cafés associatifs et des ateliers ouverts aux habitants, dans un souci de sensibilisation à cette activité. Je voulais souligner que je trouve que c'est un beau projet pour le XVe qui, tel qu'il avait été présenté dans une approche assez générale - il faut maintenant aller plus dans le détail et des pistes plus concrètes - avait reçu un bon accueil du conseil de quartier et des habitants présents.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. Madame GATEL, conseillère déléguée pour l'économie circulaire.

Madame GATEL : Evidemment, je suis particulièrement sensible aux aspects de réparation et de réemploi dans le cadre de l'économie circulaire et je me réjouis de ce projet qui a été, comme vous l'avez dit, plébiscité par les habitants. Là, il s'agit d'une subvention à l'association REFER qui fera les études nécessaires pour la préfiguration. C'est vraiment nécessaire puisque notre arrondissement ne comporte pas aujourd'hui de ressourcerie, contrairement aux engagements qui ont été pris puisque l'exécutif parisien s'était engagé, d'ici fin 2020, à ce que chacun des arrondissements dispose d'une ressourcerie : nous sommes le plus grand arrondissement de Paris et ce n'est pas encore le cas. Je me réjouis tout particulièrement que par cette délibération, on ouvre la voie à la présence d'une ressourcerie. Aujourd'hui, les ressourceries sont présentes dans neuf arrondissements, il y a donc encore un peu de chemin à faire. C'est absolument indispensable pour convaincre nos concitoyens de la nécessité de donner un véritable élan à l'économie circulaire à travers la réparation et le réemploi. Je vous invite naturellement à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Je la soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. **2018 DDCT 34 Subventions (87 000 euros) à 19 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi**

24. **2018 DDCT 82 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement**

Monsieur le Maire : Marie-Caroline DOUCERE ?

Madame DOUCERE : Plusieurs questions se posent au sujet de cette délibération portant sur la mise à disposition de salles. Tout d'abord, au sujet des ALG - Agents de logistique générale : si des bénéficiaires de salles demandent des ALG pendant les heures normales de service, est-ce une affectation exclusive de ces agents ? Quid du fonctionnement quotidien de l'équipe ? Concernant la sonorisation, le forfait matériel comprend-il la présence d'un régisseur pour l'installation ou pour tout l'événement ? Comment est-il rémunéré ? Est-ce que le paiement d'une sonorisation vaut pour une sonorisation

simple ou pour une sonorisation plus lourde, par exemple celle d'un concert ? Quant aux frais supplémentaires, il est indiqué que si la mairie doit prévoir ces frais, les bénéficiaires doivent les rembourser. Dans ces cas-là, quelle est la procédure appliquée et selon quelles modalités le montant sera-t-il versé ? Enfin, en termes de caution, est-ce qu'il sera désormais possible d'encaisser des chèques en cas de dommages lors d'une manifestation ? Jusqu'ici, ils ne pouvaient pas l'être. Voici toutes les précisions que nous aimerions obtenir. Il me semble que la convention signée entre le maire et le bénéficiaire, dans le cadre de ces mises à disposition de salles, n'est absolument pas le bon outil pour régler ces questions cadres. Par ailleurs, nous ne voudrions pas que le quotidien des équipes de la mairie du XVe soit complexifié et surtout que cela décourage l'ensemble des acteurs à organiser des événements au sein de notre mairie. Comme j'ai souvent eu l'occasion de le rappeler ici-même, malgré tous nos efforts, les conditions de mise à disposition de locaux sont déjà très difficiles. Vu le peu de mètres carrés qu'il nous est possible de leur proposer, la densité de population du XVe, mais aussi et surtout - et c'est tant mieux - la vitalité de notre tissu local. Pour toutes ces raisons et en attendant de plus amples informations sur les conditions de mise en œuvre de cette délibération, je vous invite à vous abstenir.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? En réalité, il s'agit d'un nouveau dispositif - que vous avez fort bien décortiqué - qui nécessite des compléments d'explication et des clarifications par rapport au projet de délibération qui nous est soumis. Nous avons saisi les services - Madame DESPRES a d'ailleurs travaillé là-dessus tout l'après-midi et depuis plusieurs jours - mais nous n'avons pas encore de réponses suffisamment précises, formelles pour que je puisse les délivrer en Conseil. Nous avons des éléments, des bribes d'information qui ne sont pas encore totalement formalisées. Je pense que la matière est assez nouvelle et que ces questions doivent être encore posées à l'administration centrale. Je préfère, plutôt que de donner des informations qui pourraient ne pas être complètement exactes et suffisamment précises, ne pas vous répondre, dans l'attente que ces questions soient résolues en Conseil de Paris par exemple, ce qui motivera notre vote, positif ou pas. Effectivement, vous avez exprimé la sagesse en préconisant l'abstention, dans l'attente de réponses à ces questions qui sont extrêmement importantes pour nos concitoyens. Ça va amener les associations qui, par centaines, sont présentes ici en mairie à payer davantage. C'est vrai que les coûts des salles vont être augmentés, mais en plus il y a la location du matériel, le paiement des heures de travail des personnels, et cœtera. Pourquoi pas mais ça nécessite des précisions que nous n'avons pas à l'heure actuelle. Je vous suivrai

donc dans l'abstention. Je soumets ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? La gauche. Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté, la majorité municipale s'abstenant.

25. 2018 DDCT 89 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Il s'agit là de la salle des fêtes, il y a donc un vote favorable.

26. 2018 DDCT 121 Subvention au titre de la participation citoyenne (5.500 euros) à l'association « Démocratie Locale Participative du 15ème »

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Un petit mot pour souligner le travail formidable que fait cette association sur le XVe, dans différents champs, qui justifie pleinement cette subvention : Circul'livre, les Cinés citoyens, la participation à de nombreuses fêtes de quartier... Nous sommes unanimes, je crois, pour saluer leur travail et les rencontrer sur le terrain à de nombreuses reprises. Je voulais dire que cette subvention me semble extrêmement légitime, puisque c'est une association qui fait beaucoup de lien dans notre arrondissement qui en a besoin. Peut-être qu'à l'avenir, vu la quantité d'activités qu'opère cette association, il faudra voir si on peut aller plus loin même dans ce soutien.

Monsieur le Maire : Je sais d'ailleurs que c'est une demande de l'association depuis quelques années. Pour toutes ces raisons, je propose un vote favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27. 2018 DAC 50 Subventions (426.000 euros) à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

28. 2018 DAC 145 Subvention (20.000 euros) à l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e)

Monsieur le Maire : Madame Maud GATEL ?

Madame GATEL : Vous vous en rappelez, voici deux mois, notre conseil d'arrondissement a tenu à rendre hommage à Frans KRACJBERG, à l'initiative d'Elisabeth de FRESQUET. Frans KRACJBERG, sculpteur, peintre, photographe engagé d'origine polonaise, s'était particulièrement battu en faveur de la défense de l'environnement, de la sauvegarde de la planète, de la lutte contre la déforestation. Un vœu, adopté à l'unanimité de notre conseil d'arrondissement, a également été voté par le Conseil de Paris et demandait à ce que la Ville de Paris réaffirme son soutien à l'espace KRACJBERG et à l'association des Amis de Frans KRACJBERG. L'association bénéficie de ce soutien depuis 2012 à travers une subvention de 35 000 euros. Quelle ne fut pas notre surprise en découvrant que, deux mois après l'adoption de ce vœu, nous sommes passés d'une subvention de 35 000 euros à une subvention de 20 000 euros. Ça pose quand même la question de la manière dont les vœux sont traités au sein de notre conseil d'arrondissement et au sein du Conseil de Paris. On voit que deux mois après, le vœu voté à l'unanimité n'est pas respecté. Je m'interroge sur le montant de cette subvention qui va à l'encontre de ce que notre conseil avait voté et qui, je trouve, donne un assez mauvais signal aux combats que menait Frans KRACJBERG.

Monsieur le Maire : En somme, il faudrait un vœu sur l'exécution des vœux. Je vous encourage à le déposer. Vous avez d'autant plus raison que l'artiste a fait la donation de la totalité de ses œuvres à la Ville de Paris. Cet espace a fait l'objet d'un vœu à partir duquel une concertation devait être mise en place entre la Ville et les associations des Amis de Frans KRACJBERG pour définir un nouveau projet pour les années à venir dans l'espace KRACJBERG, favorisant la pédagogie à destination d'un public scolaire, ce qui est très important puisque, comme vous le disiez, le thème est la défense de la planète. Le vœu prévoyait que la Ville garantisse les moyens permettant la réalisation de ce projet. Or, je crains que cette subvention soit simplement au niveau des loyers que l'association doit payer pour l'espace KRACJBERG et ne permette pas de mener l'action sur cet espace qui a été décidée par le vœu adopté à l'unanimité. Bien sûr, il y a un problème. Je vous suggère, là aussi, de déposer en Conseil de Paris un vœu ou un amendement là-dessus. Je soumets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Avec cette réserve, merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

29. 2018 DAC 183 subvention aux associations Ma P'tite folie 93400 Pro Musicis 15 e et Théâtre de la marionnette à Paris 5e

30. 2018 DAC 444 Plaque commémorative en hommage à Edith Cavell, 62 rue Desnouettes à Paris 15ème

31. **2018 DJS 65 Subventions (207.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations sportives locales (15e)**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Athletic Club Paris 15 pour 12 000 euros ; Evolution sportive et culturelle du 15e pour 35 000 euros ; Gym Paris 15 pour 60 000 euros ; Olympique Paris 15 pour 11 000 euros ; Rugby Club Paris 15 pour 43 000 euros ; Paris Amicale Camou pour 42 000 euros ; Paris Basket 15 pour 4 500 euros.

32. **2018 DFPE 8 Subventions (148.000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations**

33. **2018 DFPE 78 Subvention (49 611 euros) et avenant n° 2 à l'Association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e)**

34. **2018 DFPE 95 Subvention (88.190 euros) et avenant n° 2 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e)**

35. **2018 DFPE 103 Subvention (23 612 euros) et avenant n°2 à l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e)**

36. **.2018 DFPE 108 Subventions 4 513 822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance**

37. **2018 DFPE 122 Subvention et avenant n° 2 (45 533 euros) à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e)**

38. **2018 DFPE 123 Subvention (1 939 685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux**

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de l'association petite-enfance et parentalité La Maison verte pour le LAEP situé 13 rue Meilhac pour 176 500 euros et de l'association Crescendo pour le LAEP mobile situé dans les crèches La Maison de Gavroche et La Souris verte pour 32 800 euros.

39. **2018 DFPE 157 Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des**

professionnels de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistants

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de la fondation Œuvre pour la Croix Saint-Simon pour l'animation d'ateliers RAM-RAP dans le XVe notamment et d'autres arrondissements.

40. **2018 DFPE 162 Subvention (42 364 euros) et avenant n° 2 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint-Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e)**

41. **2018 DFPE 163 Subvention (121 753 euros) et avenant n° 2 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e)**

42. **2018 DASCO 27 Lycées municipaux parisiens - Subvention pour travaux (17 308 euros) et dotation complémentaire de fonctionnement (4 108 euros)**

Monsieur le Maire : Soulignons une subvention de 17 308 euros au lycée municipal Corbon pour la réalisation de travaux de fourniture, de pose de tringles et de rideaux. C'est d'ailleurs la dernière fois puisque jusqu'à la fin de l'année 2020, date de leur transfert à la région Ile-de-France, les lycées municipaux restent gérés par la Ville de Paris.

Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations n'ayant pas appelé de débat. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations inscrites au Conseil Départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement (non soumises au vote)

43. **2018 DASCO 16-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions (44 026 euros), subventions (223 808 euros), subventions (317 246 euros)**

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit du collège Apollinaire pour le remplacement des luminaires pour 3 812 euros ; du collège Modigliani pour la modernisation des toilettes professeurs du premier étage pour 16 188 euros.

44. 2018 DASCO 40-G Divers collèges- Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Monsieur le Maire : Nous avons des subventions de 5 000 euros mais dont la moitié est versée en juillet, pour le collège André-Citroën ; de 2 000 euros pour le collège Buffon ; de 5 000 euros pour Camille-Sée ; de 5 000 euros pour le collège Debussy ; de 5 000 euros pour le collège Georges-Duhamel ; de 18 500 euros pour le collège Apollinaire ; de 5 000 euros pour le collège Madame De Stael ; de 17 500 euros pour le collège Modigliani avec une première moitié versée en juillet.

Vœux

45. V152018076 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Yann WEHRLING, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Marie TOUBIANA, Maud GATEL, Daniel-Georges COURTOIS et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'ouverture matinale des parcs dans le 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Ce vœu nous est présenté par Yann WEHRLING.

Monsieur WEHRLING : Cent trente-sept petits espaces verts ou square sont ouverts à peu près 24h/24 aujourd'hui à Paris mais les trois cent cinquante autres parcs plus importants et espaces de promenade sont fermés la nuit et ouvrent relativement tard en journée, après huit heures. Suite à un vœu déposé par le groupe UDI-Modem au Conseil de Paris, quatre parcs ont enfin réussi à ouvrir à partir de sept heures du matin pour le plus grand bonheur des Parisiennes et des Parisiens qui pratiquent une activité sportive de course à pied. Le bilan a été jugé positif mais, pour une étrange raison, il n'y a pas eu de généralisation : on passe simplement à six nouveaux parcs qui ont été ouverts en 2018 à partir de sept heures du matin, dont le parc André-Citroën - nous avons l'honneur d'avoir un parc qui peut ouvrir à sept heures du matin dans le XVe arrondissement uniquement durant la période estivale. Je rappelle simplement que sur un autre dispositif, treize parcs sont ouverts toute la nuit. Là aussi, on peut se demander si des comparaisons pourraient être faites en termes de nuisances : il n'y a aucune nuisance à ouvrir tôt le matin, il y en a quelques-unes à ouvrir toute la nuit évidemment - vous pouvez deviner lesquelles. A ce stade, la question qui est posée à la Maire de Paris est : pourquoi n'y a-t-il pas de généralisation ? En tout état de cause, le vœu vise à ce que nous puissions disposer dans le XVe arrondissement d'un véritable circuit pour les personnes qui pratiquent une activité sportive tôt le matin, avant huit heures, puisque c'est

assez difficile pour la plupart après huit heures. Nous proposons dans ce vœu que, dès le 2 juillet, la Ville de Paris puisse procéder à l'ouverture des parcs Brassens et de la petite ceinture pour être en complément avec le parc Citroën et permettre un véritable parcours. Nous souhaitons également que dès l'année prochaine, il y ait une généralisation des ouvertures le matin à partir de sept heures du matin de tous ces parcs du XVe arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA pour répondre.

Madame TOUBIANA : Avec votre accord, Monsieur le Maire, le parc Citroën ouvre plus tôt depuis le 2 mai : à sept heures du matin en semaine et huit heures le week-end, pour le bonheur des promeneurs et des joggeurs. Afin de créer une promenade de près de trois kilomètres, l'ouverture anticipée également de la petite ceinture et du parc Georges-Brassens serait certainement appréciée. Certes, cela a un coût, mais un coût modique car l'ouverture anticipée du parc Citroën n'est pas faite par les agents de la Ville - qui commencent plus tard à 7h30 - mais par le personnel qui nettoie les toilettes. Ouvrir plus tôt le matin a donc un coût. Je réponds par avance à l'objection financière qu'on pourrait nous faire - et là je réponds à Monsieur WEHRLING : si d'autres parcs n'ont pas été ouverts, c'est parce que cela a un coût financier. Mais il vaut mieux payer une petite somme pour ouvrir plus tôt ces espaces pour le grand plaisir des promeneurs, plutôt que de payer des sociétés privées pour surveiller le parc Citroën la nuit en été - je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur WEHRLING - ce qui a un coût non négligeable quand on sait que cela ne profite qu'à un tout petit nombre de personnes après une heure tardive, qui de plus créent des désordres dans le parc. S'il y a un choix financier à faire, mieux vaut avoir un budget pour ouvrir plus tôt le matin Brassens et la petite ceinture plutôt que pour ouvrir Citroën la nuit.

Monsieur le Maire : Monsieur VASNIER pour une explication de vote.

Monsieur VASNIER : Nous accueillons favorablement ce vœu qui, de notre point de vue, va dans le sens d'un approfondissement de la politique voulue par la Ville de Paris visant à élargir l'accès des Parisiens à leurs parcs, en étendant l'ouverture de plusieurs d'entre eux le soir et le matin. De notre point de vue, il y a une compatibilité entre l'ouverture tardive le soir et l'ouverture plus tôt le matin, qui répond d'ailleurs à différents usages et qui permet aux Parisiens d'en bénéficier, quels que soient leur activité professionnelle et les horaires différents auxquels ils peuvent être confrontés. De ce point de vue, nous notons avec satisfaction l'ouverture matinale de Citroën, comme cela vient d'être souligné. Nous considérons que ce vœu répond favorablement à l'aspiration des

Parisiens de profiter davantage des espaces verts et, entre autres, de pratiquer une activité sportive matinale, en complément d'activités sportives qui peuvent être nocturnes dans ces parcs, comme on le voit aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Nous avons donc une position favorable de la gauche. Je soumets ce vœu au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

46. V152018077 Vœu déposé par Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Marie TOUBIANA, Hubert MARTINEZ, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains à la Maire de Paris concernant la sécurité dans les Parcs et jardins du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Ce vœu nous est présenté par Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : En 2016, la Mairie de Paris a transféré la compétence des agents d'accueil et de surveillance des parcs et jardins à la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection. Or, cette présence n'est effective et permanente que dans les grands parcs, comme à Citroën, Brassens ou Atlantique. Elle reste occasionnelle dans les petits ou moyens jardins où plusieurs habitants nous rapportent n'avoir jamais vu passer un agent de sécurité. Résultat, dans les jardins bien identifiés comme les squares du Clos-Feuquières, Dalpayrat, Violet, Necker, Alleray-Quintinie ou encore sur l'île aux Cygnes, le règlement des parcs et jardins n'est pas respecté et les usagers sont confrontés à des troubles de tous ordres : jeux de ballon intempestifs, présence de chiens dangereux, sans compter les trafics en tous genres. Seuls face aux incivilités, voire à l'insécurité, les usagers ressentent un sentiment d'abandon. Si la DPSP répond toujours favorablement à nos demandes d'intervention, ses rangs ne sauraient remplacer une présence statique permanente, plus dissuasive et plus sécurisante pour les habitants.

A ces problèmes s'ajoute le manque de fiabilité de la fermeture des jardins : beaucoup sont ouverts irrégulièrement chaque nuit, suscitant des nuisances nocturnes. Ces intrusions laissent supposer que les clés des cadenas sont détenues par de nombreuses personnes non-habilitées à les utiliser, en sachant qu'une même clé ferme tous les jardins du XVe et même tous les jardins parisiens. Devant cette situation, nous demandons à la Maire de Paris de rétablir une présence permanente d'agents dans les jardins du XVe bien identifiés dans lesquels la tranquillité publique n'est plus assurée, de modifier le mode de

fermeture des jardins par un système plus fiable et d'installer des caméras dans les jardins qui le nécessitent, en particulier dans le jardin Eugénie-Djendi qui, compte tenu de la prochaine installation du mémorial OPEX que nous venons d'évoquer.

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Manuel HUE pour une explication de vote.

Monsieur HUE : Je voudrais attirer l'attention du conseil sur le troisième point, c'est-à-dire l'installation d'un système de vidéoprotection sur le jardin Eugénie-Djendi et sur le monument OPEX. Je crois que nous devons être lucides et que c'est notre devoir : nous ne pouvons envisager et admettre que ce monument puisse subir une dégradation de quelque ordre que ce soit. Trois faits pour aller dans ce sens. Voici douze ans, le monument aux morts du XVe arrondissement a été profané par un tag « Anarchie vaincra ». Le petit jardin du Vél' d'Hiv', l'ancien, a été largement vandalisé. Si je fais référence à l'actualité récente, j'évoque le monument aux morts de l'ENS. Les mesures actuelles sont donc insuffisantes. Il faut que la Ville et l'Etat renforcent la protection de ce monument, nous le devons à nos soldats et à leurs familles.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Sur la première question, il y a une réforme de la DPSP qui cherche une plus grande cohérence d'intervention entre les différents corps qui la composent, à la fois les AAS et les ISVP - Inspecteurs de la sécurité de la Ville de Paris. Le choix qui a été fait, pour différentes raisons, c'est de privilégier la surveillance dynamique, c'est-à-dire en patrouilles, plutôt que les personnes esseulées et fixes dans un seul et même jardin, ce qui n'a d'ailleurs jamais été le cas. Le vœu fait référence à un retour à cette situation, mais cette situation n'a jamais été la réalité. Sur cette question, une amélioration doit pouvoir être apportée, étant donné que la réforme est encore récente, et une démarche constante d'amélioration de ces dispositifs. Très concrètement, il a été demandé à la DEVE et à la DPSP de revoir l'ensemble des circuits de ronde et les modalités de présence tout au long de la journée, dans une logique de cas par cas, en fonction des réalités de chaque espace vert, afin d'améliorer encore les choses. Cela doit pouvoir se faire évidemment avec la mairie du XVe. Je crois que ce travail est en cours au niveau des directions et les signalements sont transmis afin d'objectiver les choses.

Sur le deuxième point et la question de la clé unique, l'implantation de cadenas à code est incompatible - d'après les renseignements que j'ai pris - avec la nécessité pour les services de pouvoir disposer de pass uniques pour les

interventions urgentes. Ceci étant dit, les intrusions bien souvent ne sont pas liées aux clés uniques qu'ont peut-être des gens, mais bien souvent à des personnes qui passent au-dessus des grilles ou écartent certains barreaux.

Sur le troisième point, concernant le jardin Eugénie-Djendi et la vidéosurveillance, il n'y a pas d'opposition de principe de notre part à la question de la vidéosurveillance, même si nous souhaitons que ce soit une pratique de dernier recours. En la matière, nous avons voté dans la DEVE 5 une convention avec le ministère des Armées. Il est stipulé dans l'article 6 de cette convention que c'est le ministère des Armées qui est chargé de la maintenance du monument. Il faudrait donc que le ministère des Armées puisse demander ces caméras, voire en assumer le coût. Sur ce point, il n'y a aucune opposition de principe sur le fait que, étant donné que c'est un édifice militaire, il faut peut-être qu'il soit surveillé de manière particulière. Si, à titre personnel, je suis opposé à la vidéosurveillance dans les parcs et jardins - évitons les caméras autant que possible - sur des points très particuliers de sécurité nationale, il n'y a pas d'opposition de principe.

Tout cela nous amène à voter contre ce vœu, avec des distinctions sur les différentes questions posées.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA veut reprendre la parole.

Madame TOUBIANA : Je ne vais pas revenir sur la modification du statut des agents d'accueil que ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE a évoquée. Auparavant, il y avait une présence humaine dans les petits jardins. Certes, ce n'était pas toute la journée, puisqu'il y avait des brigades pour trois ou quatre jardins proches : les gardiens étaient présents, on les voyait. Maintenant, les habitants nous disent être abandonnés dans les petits jardins en cas de problème. Les rondes ne suffisent pas, Monsieur SITBON, il faut une présence. Il n'y a plus personnes lorsqu'il y a des chiens dangereux, qui ne sont même pas tenus en laisse. Il n'y a plus personne pour arrêter les jeux de ballon violents contre des personnes assises tranquillement sur un banc. Il n'y a plus de personnel quand il y a le spectacle - comme la semaine dernière dans le jardin de la rue de Vaugirard - d'une personne presque nue allongée sur la pelouse devant des enfants. Il n'y a plus d'agent quand il y a des personnes alcoolisées agressives. Bien sûr, lorsque nous avons des plaintes, nous faisons immédiatement appel à la DPSP, mais un passage ne remplace pas une présence humaine, d'autant que la DPSP passe bien après ces infractions. Nous ne demandons pas une présence humaine dans tous les jardins, mais dans certains sites bien identifiés

comme - ma collègue l'a dit - Dalpayrat, le square Violet, le square Necker, le Clos-Feuquières, et cætera.

De plus, nous avons des intrusions nocturnes dans les jardins. D'abord, il est complètement aberrant qu'une seule clé ouvre tous les cadenas de tous les jardins. Monsieur SITBON, vous dites que c'est une question de sécurité, mais si les pompiers doivent entrer quelque part, ils peuvent facilement casser un cadenas qu'il soit à code ou pas. Cet argument n'est donc pas bon du tout. Je propose de tester dans un ou deux jardins un système de cadenas à code, dont le code serait changé régulièrement, et de faire un bilan après quelques mois. Si ce bilan a été positif, on pourra l'étendre à tous les jardins du XVe.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre aux voix ce vœu. Qui est pour ? Contre ? La gauche. Abstention ?

Le vœu est adopté, la gauche votant contre.

47. V152018078 Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif au bilan d'activités des conseils de quartier

Monsieur le Maire : Qui présente ce vœu ? Madame ROY. Là aussi, c'est pavlovien.

Madame ROY : Nous vous adressons ce vœu sur les conseils de quartier concernant deux sujets distincts : le bilan d'activités et une exigence sur le bon suivi de ces conseils en vidéo. Le premier objectif est de rappeler, comme vous le savez tous ici, que la charte qui a été adoptée sur les conseils de quartier prévoit un bilan d'activités annuel avec un bilan financier sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. Deuxième point, pour avoir regardé des conseils de quartier en vidéo - qui ne sont pas ceux auxquels j'assiste - quand on n'a pas les documents qui sont présentés, c'est très difficile de se rendre compte des projets qui sont présentés, ce n'est pas visible sur la captation vidéo et ça rend vraiment difficile le suivi des projets présentés. Pour ces différentes raisons, on vous demande quatre choses.

La première est de faire un bilan conjoint 2017-2018 des conseils de quartier en termes de bilan d'activités et de bilan financier. On sait bien que, comme nous avons voté ici à l'unanimité le report des budgets d'investissement de 2017 sur 2018, il faut attendre d'avoir ce bilan financier pour qu'un bilan puisse être dressé. Néanmoins, nous vous rappelons que nous l'attendrons. Qu'il soit bien mis

en ligne sur le site du XVe, de façon publique, pour la bonne information des habitants du XVe arrondissement sur les dépenses qui sont effectuées sur des budgets publics par les conseils de quartier. On revient un peu en arrière sur 2016, au conseil d'arrondissement du 28 novembre 2016, vous nous aviez distribué et présenté le bilan d'activités des conseils de quartier mais il n'y avait pas le point sur les budgets d'investissement. C'était le 28 novembre 2016 et je sais qu'il faut du temps pour présenter ces budgets, mais depuis, ça n'a jamais été communiqué. Nous vous demandons donc de communiquer le bilan des investissements du budget 2016 et de le rendre public - comme vous l'aviez déjà fait pour le bilan 2014-2015 - sur le site internet de la mairie du XVe, ce qui permettra à l'ensemble des conseillers de quartier de se rendre compte et de savoir à quelles destinations a été dépensé le budget d'investissement des conseils de quartier à la fin de la mandature, puisque nous sommes dans une nouvelle mandature des conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Je vais répondre à ce vœu, puisque vos questions récurrentes sur les conseils de quartier nous fournissent l'occasion d'insister sur l'importance des moyens que nous déployons pour faire vivre la démocratie locale dans le XVe. Je dirais même que peu d'arrondissements mènent un effort à un tel niveau. Vous nous demandez - ce que je peux comprendre - de mettre en ligne les documents présentés lors des réunions. Je dois déjà vous répondre que la plupart des intervenants, notamment privés - les promoteurs ou porteurs de projet - ne le souhaitent pas et les services municipaux eux-mêmes sont souvent, voire généralement très réticents s'agissant de documents provisoires. Je pense néanmoins que vous pouvez apprécier que la mairie du XVe - vous l'avez dit puisque vous êtes vous-même une grande amatrice de films de conseil de quartier pour les longues soirées d'hiver - soit la seule à Paris qui filme la totalité des réunions et cela depuis dix ans, depuis mon premier mandat. Cela représente environ six cents heures d'images disponibles. Nous pourrions d'ailleurs faire une projection de ces six cents heures de film disponibles, je pense que ce serait intéressant. Nos administrés sont ainsi informés directement de ce qu'il se passe - encore faut-il s'y intéresser - et de manière exhaustive. Je vous le dis franchement, sauf si vous nous donnez une équipe d'une dizaine de fonctionnaires supplémentaires, on est incapable de faire les comptes rendus. Vous voyez la petite équipe qui gère dix conseils de quartier tous les trois mois et les moyens que ça demande. Ça ne sera pas possible avec les moyens que nous avons, d'autant plus que le compte rendu est forcément plus restrictif que le film, voire lacunaire, et d'accès compliqué.

En ce qui concerne le rapport annuel d'activité, s'il n'a pas été présenté l'an dernier, c'est parce que nous avons renouvelé les conseils, qu'il y a eu beaucoup

de nouveaux entrants. Peut-être qu'on n'a pas pu tout faire, il faudra vérifier cela.

Quant à faire le bilan des nouveaux conseils seulement quelques mois après leur mise en place, il nous est apparu que ça aurait eu peu de sens. J'aurai l'occasion de vous présenter en octobre - vous n'y échapperez pas - le bilan de la première activité de nos conseils renouvelés. Ce bilan sera naturellement - comme vous l'avez demandé - en ligne sur le site de la mairie, dans le compte rendu de la séance.

S'agissant de l'engagement des dépenses de nos conseils de quartier, la mairie centrale ne semble pas avoir tout à fait la même appréciation que vous puisqu'elle le qualifie d'exemplaire. Je citerai tout simplement les conclusions de la mission d'évaluation de l'action des conseils de quartier parisiens où il est indiqué qu'une grande partie des mairies d'arrondissement a pointé l'insuffisance de la dotation de fonctionnement et une difficulté technique à utiliser la dotation d'investissement - c'est ce qui revenait le plus souvent. En ce qui nous concerne, le rapport se poursuit en indiquant que le XVe fait partie des quelques arrondissements dont les conseils ont consommé plus que les 3 306 euros qui leurs sont alloués et l'un des deux seuls arrondissements dont les quartiers - neuf sur dix pour le XVe - ont consommé plus que les 8 264 euros qui leurs sont alloués annuellement. Ce résultat n'est pas surprenant puisque cet audit de l'Inspection générale nous apprend que le XVe est le seul arrondissement à appliquer avec cette souplesse l'engagement des crédits, puisque nous sommes les seuls à prendre en charge les dépassements des enveloppes d'investissement et nous sommes l'un des trois arrondissements prenant en charge les dépassements des enveloppes de fonctionnement.

Cela étant dit, le suivi des dépenses engagées par les conseils de quartier est assez délicat à faire, quel que soit l'arrondissement. Certains conseils de quartier préfèrent ainsi accumuler sur deux, voire trois exercices, leurs crédits annuels - vous en avez parlé - ce qui leur permet d'engager la réalisation de projets plus ambitieux. S'ajoute à ces modes de fonctionnement différents le délai forcément long - un ou deux ans, voire plus - entre l'idéation, la validation, l'étude par les services techniques et la réalisation, auxquelles s'ajoutent - et on ne peut pas les négliger - les contraintes techniques de plus en plus lourdes, chronophages, coûteuses comme par exemple l'obligation de désamianter en site confiné le moindre mètre carré d'asphalte en termes de voirie ou encore l'obtention de l'autorisation de la direction de l'urbanisme ou de l'architecte des bâtiments de France - que nous verrons demain avec Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Rappelons par ailleurs concernant le budget participatif - réelle avancée pour la vie locale et que le XVe est l'un des rares arrondissements à avoir intégré dans son activité annuelle - qu'il dévitalise partiellement les projets d'investissement des conseils de quartier qui sont de plus en plus source d'inspiration - et c'est une bonne chose - lors du dépôt des projets. Chaque année, plus d'une trentaine de projets sont déposés au titre du budget participatif par les conseils de quartier eux-mêmes et ce sera encore le cas cette année. La Ville devrait réfléchir à mieux articuler tous ces engagements de crédits et surtout à faire admettre aux directions techniques leur caractère prioritaire, pour qu'elles ne considèrent pas que c'est un peu la dernière roue du carrosse.

Vous souhaitez disposer de l'état de l'investissement de chacun des conseils de quartier pour l'année 2016. Je vais vous le délivrer pour 2016 et en prime pour 2017, en commençant par le conseil de quartier Violet-Commerce : 15 430 euros - donc 10 000 euros supplémentaires - avec une table de babyfoot (3 500 euros) installée par la DEVE cet été ; quatre bacs (6 500 euros) déjà installés place Violet ; quatre bacs supplémentaires bientôt installés pour 6 500 euros ; la mise en peinture prochaine de dix potelets par l'artiste Jérôme RASTOUILLE au square du Commerce (2 500 euros) ; l'installation de deux boîtes à lire au square Violet et square du Commerce (6 000 euros) ; l'installation prochaine de deux bancs et deux statues au square Violet.

Pour le conseil de quartier Cambronne-Garibaldi - je parle sous le contrôle des adjoints de quartier présents Valérie GIOVANNUCCI, Audrey LEVAVASSEUR et Alphée ROCHE-NOËL : quatre bacs (6 500 euros) posés rue Lecourbe à l'issue des travaux de la piste cyclable ; mise en peinture prochaine de dix potelets au 50 rue Blomet par le même artiste, Jérôme RASTOUILLE ; installation prochaine d'une boîte à lire au square de l'Oiseau lunaire et square Garibaldi (6 000 euros) ; point d'eau non-potable posé avenue de Breteuil (2 500 euros) ; bientôt un babyfoot square de l'Oiseau lunaire et une table de ping-pong devant le métro Sèvres-Lecourbe.

Pour le conseil de quartier Citroën-Boucicaut, pour 9 000 euros : triangle lumineux rue de la Convention, à l'angle Bocquillon (4 000 euros) posé en 2017 ; quinze petites jardinières rue André-Lefebvre (5 000 euros) posées en 2017.

Pour le conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions pour 4 600 euros : végétalisation de pieds d'arbres (600 euros) en 2017 ; installation de jardinières rue de Vaugirard et rue Desnouettes (3 527 euros) ; installation d'une mini-serre dans le jardin partagé du Clos-Feuquières (600 euros) en attente de livraison.

Pour le conseil de quartier Alleray-Procession: création d'un passage piéton rue Bargue (15 000 euros) - qui doit s'articuler avec le projet de restructuration du quartier Bargue-Falguière au budget participatif ; panneaux de signalisation de rue pour le centre Sohane-Benziane (6 000 euros).

Sur le conseil de quartier Brassens (8 264 euros) : création d'un potager vertical au groupe scolaire Brancion (8 265 euros) en complément de la serre aquaponique pédagogique qui sera réalisée au titre du budget participatif 2015.

Pour le conseil de quartier Dupleix-Motte-Picquet (6 000 euros) : deux bacs au 22 rue de Lourmel (6 000 euros).

Au conseil de quartier Emile-Zola (6 756 euros) : babyfoot au square Pablo-Casals (3 756 euros) ; installation prochaine d'une boîte à lecture au square Pablo-Casals (3 000 euros).

Pour le conseil de quartier Pasteur-Montparnasse (7 303 euros) : zone vélo boulevard de Vaugirard (1 400 euros) ; pose de deux plaques signalétiques au jardin Atlantique et au musée Bourdelle (6 000 euros).

Au conseil de quartier Saint-Lambert (6 724 euros) : pompe à vélo sur le parvis de la mairie (1 400 euros) ; tables d'échecs dans les squares, Saint-Lambert et Convention-Croix-Nivert (4 400 euros).

Voilà les quelques informations que je pouvais vous délivrer. Cette liste sera mise en ligne sur le site internet de la mairie, avec les précautions d'usage. Une explication de vote de Madame ROY, puis de Monsieur COURTOIS.

Madame ROY : Là, ce sont bien les budgets 2016 que vous avez cité. J'ai l'impression que c'est parfois mélangé.

Monsieur le Maire : Oui, c'est justement pour donner information de ce que nous avons pu dire sur 2017. Je n'ai pas tout cité pour aller plus vite.

Madame ROY : Vous l'enverrez donc aux membres du conseil et vous le mettrez en ligne sur le site de la mairie. Très bien, merci. Sur la mise en ligne des documents, je peux comprendre les réserves qui sont émises par un certain nombre de participants, bien que ce soit quand même présenté en réunion publique devant les habitants. Dans la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir - si vous le pouvez - mettre en ligne les documents qui sont autorisés. A partir du moment où ils sont présentés publiquement, on pourrait s'attendre à les retrouver en ligne.

Monsieur le Maire : On demandera aux différents opérateurs ce qu'ils veulent faire. Monsieur COURTOIS pour une explication de vote au nom du groupe LR.

Monsieur COURTOIS : Je voulais signaler un point - que vous avez très justement indiqué. En réalité, l'effort fait en matière de démocratie participative - puisque les conseils de quartier ont été créés voici quelques années dans le cadre du Code général des collectivités territoriales - s'inclue maintenant dans l'effort global réalisé budgétairement aussi bien par les conseils de quartier que par les budgets participatifs. Le phénomène important est que les conseils de quartier, indépendamment des budgets qui peuvent effectivement paraître modestes année après année, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, deviennent un moteur pour apporter des projets participatifs. Il faut raisonner très globalement par rapport à tout cela. Je voulais replacer l'ensemble des conseils de quartier et des budgets participatifs dans le cadre d'un développement de la démocratie participative.

Monsieur le Maire : Absolument. Je pense qu'il faudra peut-être évoluer là-dessus pour mieux articuler - parce que parfois ça se recoupe largement - conseils de quartier, budgets participatifs, CICA. C'est un peu là-dessus que l'Inspection générale a voulu travailler à l'époque, sans arriver à des conclusions très tranchées, mais parce qu'on a parfois le sentiment que certains se recoupent, d'autres se dévitalisent, et cætera. Il y a peut-être une nouvelle forme plus globale et unique à inventer.

Je soumets ce vœu ou est-il satisfait ? De toute façon, on n'a rien contre. Le problème est que beaucoup de choses ont été satisfaites. Soit vous le retirez... Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Je pense qu'il est plus simple de le voter. En tout cas, nous n'allons pas le retirer. On vous remercie pour ces précisions utiles. Ça nous donne un point de repère. Il y a la question des documents en vidéo. Ne serait-ce que pour ce point du vœu, j'aimerais, avec mon groupe, que ce vœu soit voté. Même si j'entends vos réserves, je pense que les directions de la Ville ne s'opposeront pas à ce que leurs documents soient mis sur internet. Ça faciliterait vraiment les choses.

Monsieur le Maire : Avec ces réserves, je soumets aux voix avec avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

48. **V152018079 Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif à la mise en œuvre d'une charte de bonne conduite dans le partage des temps scolaires et périscolaires**

Monsieur le Maire : Pour faire suite au CICA du 30 mai où a été évoquée la possibilité de mettre un certain nombre d'acteurs autour de la table pour élaborer ensemble une charte des bonnes pratiques pour répondre à une partie des questions posées autour des temps d'activités périscolaires, particulièrement les questions liées au partage des locaux, et cœtera. Je ne refais pas le débat mais je pense que ce qui a été évoqué était une bonne idée. On vous demande, Monsieur le Maire, de vous associer à nous pour déposer ce vœu et que nous mettions en place un groupe de travail.

Monsieur le Maire : La réponse de Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Permettez-moi déjà de m'étonner de ce vœu, c'est-à-dire de la demande au maire d'arrondissement par les élus de gauche, où siège Madame HIDALGO, de la mise en œuvre d'une charte de bonne conduite dans le partage des temps scolaires et périscolaires suite à la réforme des TAP organisée par la Mairie de Paris. La demande d'une charte de bonne conduite : on en est encore là quatre ans après la mise en place de la réforme. Cela prouve à quel point la situation dans les écoles est inquiétante et dégradée. Bien évidemment, nous ne pouvons que vouloir améliorer le climat scolaire, le Maire en est d'ailleurs très conscient puisqu'il réunit régulièrement les directeurs ou les REVE en mairie. C'est aussi pour cela qu'à sa demande, un CA CICA réunissant un grand nombre de participants a été mis en place, CICA où il a en effet été acté, en présence de l'adjoint à la Maire de Paris, que la CASPE réunirait les principaux acteurs des écoles pour la rédaction d'un code de bonne conduite. Je ne reviendrai pas sur tous les dysfonctionnements dans les écoles : le partage des locaux, l'hygiène, la sécurité, l'absence de repères dans le temps et l'espace, la confusion du rôle des adultes en particulier chez les plus jeunes. Votre vœu est donc intéressant, mais pas seulement pour les écoles du XVe. C'est un vœu qui doit être déposé pour l'ensemble des écoles parisiennes qui sont confrontées aux mêmes problèmes. Se doter d'une charte par arrondissement, c'est reconnaître l'absence de solutions unifiées à l'échelon parisien. Il ne peut pas à terme y avoir vingt chartes pour vingt arrondissements. Il est nécessaire de répondre aux dysfonctionnements de manière harmonisée, la plupart des problématiques relevant en dernier ressort de la Mairie de Paris. Il me semble donc que pour voter votre vœu, il faut l'amender en ajoutant le considérant suivant : « Considérant que l'organisation des rythmes scolaires est la même pour toutes

les écoles parisiennes, le groupe de gauche et apparentés du conseil d'arrondissement demande à la Maire de Paris la mise en place d'un groupe de travail pluraliste, regroupant élus, directeurs, REVE, professeurs des écoles, ATSEM, animateurs issus de l'ensemble des arrondissements afin de travailler collectivement à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques. Cette charte ainsi rédigée sera présentée au Conseil de Paris et dans les vingt arrondissements. »

Monsieur le Maire : Voilà donc une proposition. Une explication de vote par Madame TACHENE.

Madame TACHENE : Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir à l'origine, mais j'ai été un peu surprise - comme vient de le souligner Chantal ROLGEN - par cette proposition de vœu. Même si on peut y souscrire, c'est bien évidemment dans le cadre du Conseil de Paris qu'on pourrait discuter de ces propositions. Le sujet des temps scolaires et périscolaires est régulièrement abordé au Conseil de Paris. Il l'a été lors des deux derniers conseils de Paris si mes souvenirs sont bons. Lors du dernier en date, le 6 juin, nous avions eu à examiner le rapport de la Chambre régionale des comptes qui avait justement préconisé une meilleure articulation entre les activités scolaires et périscolaires. La Chambre régionale avait souhaité que soit engagée une réflexion plus globale sur ces questions. Bien évidemment, je souscris pleinement aux propositions de Chantal ROLGEN. Je rappelle à cette occasion que le groupe UDI-Modem et le groupe LR avaient également souhaité que soit organisée une consultation sur l'ensemble des Parisiens et des équipes éducatives. Ce sont des sujets qui doivent concerner tous les arrondissements et je souscris tout à fait à la proposition de Chantal ROLGEN.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : On ne va pas relancer le débat que nous avons eu en CICA. Je m'occupe du XVe. Cela n'empêche pas que ceux qui le souhaitent fassent un vœu en Conseil de Paris pour demander la même chose. Je crois qu'il y a des choses qui se voient au niveau de l'arrondissement et qui peuvent être mieux vues à l'échelle d'un arrondissement. En l'occurrence, on pourrait mettre autour de la table des représentants des cinquante-six écoles du XVe, et cætera. Ce n'est pas exactement la même chose qu'une commission parisienne. Nous maintenons notre vœu en l'état, ce qui n'exclut pas toute autre possibilité ou démarche.

Monsieur le Maire : Je trouve un peu stupéfiant que vous nous proposiez maintenant d'organiser nos TAP entre nous, dans le XVe, alors que ça a été

imposé au forceps par la Maire de Paris à tous les arrondissements et avec force opposition de notre part. Nous n'avons pas pu faire en sorte que ce ne soit pas appliqué alors que nous y étions résolument hostiles au niveau du XVe. Si chaque arrondissement peut maintenant s'organiser comme il veut, j'attends le feu vert de Madame HIDALGO pour que nous puissions décider par nous-mêmes pour aller encore plus loin que les TAP et sur beaucoup d'autres sujets. Je réclame que ce soit la même chose en matière d'urbanisme, de voirie, de propreté. Merci de faire cette avancée démocratique. Je pense que l'amendement de Madame ROLGEN est tout à fait légitime et pertinent, d'autant plus que - je le dis au passage sans vouloir être agressif et sans faire de procès d'intention - depuis la venue de Monsieur BLOCHE ici dans notre CICA, alors que je lui avais demandé de formaliser par écrit les propositions qu'il a faites oralement en fin de réunion - notamment celle-là mais pas seulement - l'augmentation des moyens conférés à notre arrondissement en matière de personnel, d'organisation, et cœtera. J'ai renouvelé ma demande et je n'ai toujours rien reçu. Pour le moment, les choses sont gelées pour moi. Si on vient en conseil d'arrondissement pour annoncer un certain nombre de choses, c'est très bien, encore faut-il rentrer dans le détail, savoir de combien de personnel on peut disposer, de quels moyens matériels, et cœtera. Pour le moment, je n'ai aucune réponse à mes questions et je le regrette. Ce qui compte, effectivement, c'est l'intérêt des enfants. Dans cette attente, je serai obligé de donner un avis négatif, sur proposition de Madame ROLGEN, à partir du moment où vous n'acceptez pas - on a quand même fait un très gros effort en votre direction en acceptant le vœu même si on n'est pas d'accord avec vous - de proposer d'étendre ce vœu à tous les arrondissements parisiens. Je ne vois pas en quoi ça gène : à partir du moment où vous pensez que c'est bon pour le XVe, c'est bon pour tous les arrondissements. C'est dommage parce que sinon nous l'aurions voté.

Je le mets aux voix. Qui est pour ? La gauche. Contre ? La droite. Abstention ? Merci.

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour terminer. Les prochaines séances du conseil d'arrondissement auront lieu les lundis 10 septembre, 29 octobre et 26 novembre. Je vous rappelle notre commémoration du 18 juin qui aura lieu le 19 juin à 18h30 sur le parvis de la mairie. La fête de la musique se déroulera en trois temps avec l'inauguration d'une exposition de photos sur le parvis à 19h, un récital de piano de Maxime ZECCHINI et de David BISMUTH en salle des fêtes et, à 21h30, un concert du quatuor de saxophonistes Morphing qui interprétera de grands

standards de la chanson française et internationale sur le parvis. Nous avons les fêtes de quartier, que vous connaissez ; l'inauguration de « Paris se livre » le 29 juin ; la fête de la jeunesse le samedi 30 juin, sur le parvis. Pour la rentrée, vous pouvez déjà noter que, le vendredi 7 septembre au soir, nous aurons le gala des sports ; le samedi 8 septembre en journée, le forum des sports ; le samedi 15 septembre, en journée, le forum des associations ; le samedi 22 septembre, la fête des familles avec une braderie puériculture - ce sera le dixième anniversaire de la fête des familles ; le samedi 29 septembre, la vente aux enchères du vin du Clos des Morillons que je vous invite à déguster à cette occasion, avec modération. La séance est levée.

.

Monsieur Philippe GOUJON
Maire du 15ème arrondissement